

Retour d'expérience

PGSSE

premiers pas pour engager
un plan de gestion de la
sécurité sanitaire des eaux
de Grenoble Alpes Métropole

Action 15 du PRSE3 - octobre 2022



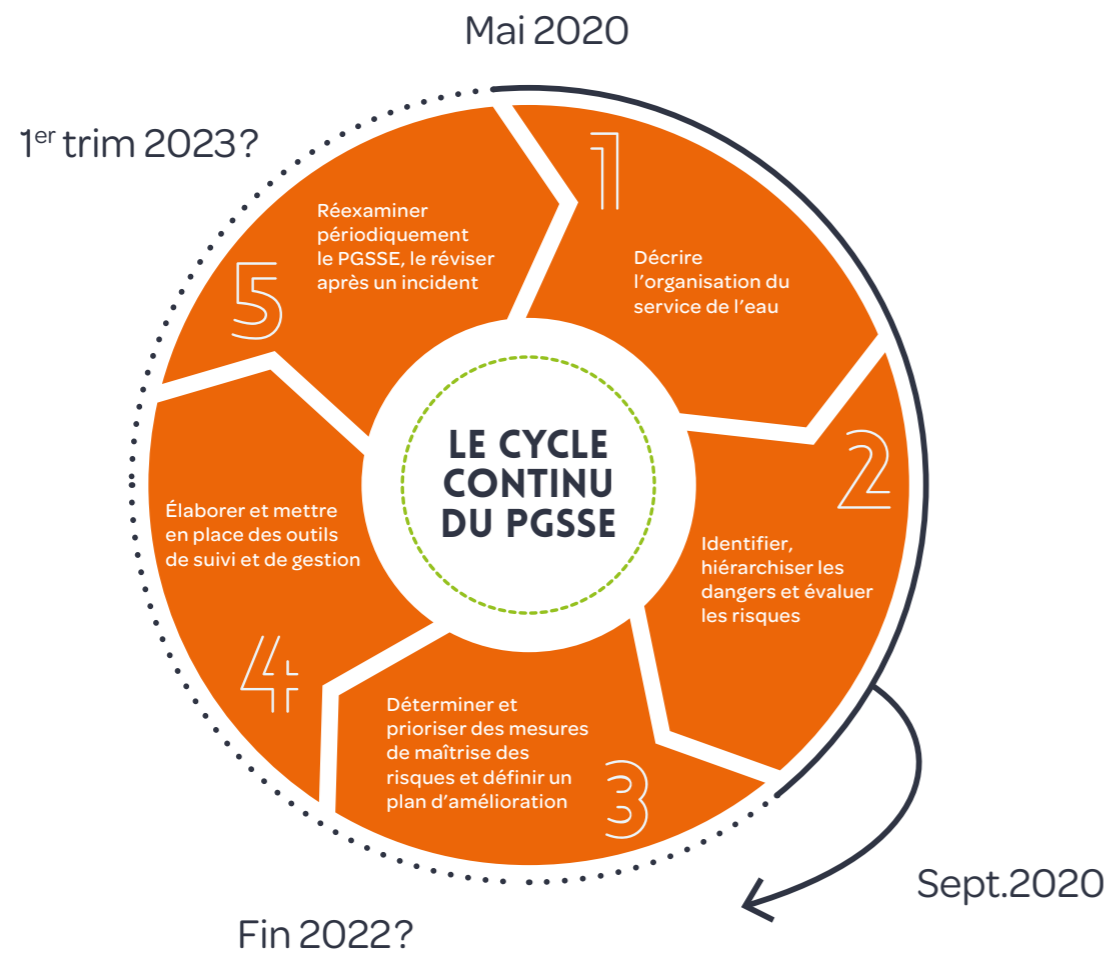
Carte d'identité et contexte

En s'appuyant sur une démarche qualité bien ancrée dans leurs pratiques respectives, la Métropole (gestionnaire en régie du captage et de la distribution d'eau pour 49 communes) et son opérateur, la SPL Eaux de Grenoble Alpes, expérimentent depuis 2020 la démarche PGSSSE sur des territoires communaux test.

Au départ, un effort préalable d'appropriation de la méthode a été nécessaire pour comprendre la démarche. Ensuite, une dynamique d'équipe mobilisatrice a permis

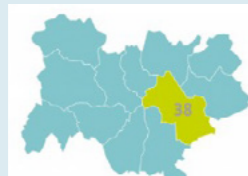
de l'engager en rassemblant l'ensemble des données nécessaires à une identification partagée des dangers et des risques.

Etat d'avancement du PGSSSE



Caractéristiques

• Département



• Territoire

Déploiement expérimental de la démarche PGSSSE sur la commune de Noyarey (Eaux de Grenoble Alpes) et Seyssinet (Grenoble Alpes Métropole)

• Pour les 49 communes de la métropole grenobloise

- 36 millions de m³ distribués par an
- 450 000 abonnés
- 64 ouvrages de captage
- deux grandes ressources produisant 80% de l'eau distribuée sans traitement

Le territoire d'expérimentation

Les deux communes d'expérimentation sont choisies par la Métropole et la SPL pour leur représentativité vis-à-vis des autres communes du territoire : elles se caractérisent par des réseaux isolés alimentés par des ressources de coteau, mais susceptibles d'être raccordés au réseau de la Métropole.

Chaque commune présente une partie de montagne et une partie de plaine.

L'impulsion

L'engagement préalable dans une démarche qualité et la perspective réglementaire constituent les moteurs de l'engagement.

La méthode mise en œuvre

Après une étape d'acculturation au PGSSSE, deux pilotes, Brice GUERIN de la Métropole et Théophile BLANC des Eaux de Grenoble Alpes, se sont strictement appuyés sur le guide de l'Astee. Le dimensionnement de leurs services et leurs compétences ont permis une démarche autonome, sans recours à un prestataire.

L'étape 1

Pour cette expérimentation, l'équipe **multidisciplinaire** a été constituée en interne (direction et représentants des différents services - préservation de la ressource, exploitation, maintenance, communication, relations avec les abonnés). Il a été organisé une première réunion d'acculturation par service pour répondre aux questions et rassurer, puis une réunion transversale pour faire des liens entre les rôles respectifs de chacun dans la démarche.

Dans cette phase d'expérimentation, les élus sont informés, mais seront davantage impliqués, ultérieurement, lors de la présentation de l'analyse des risques et les propositions de plan d'actions. Les autres parties prenantes (par exemple le prestataire Défense extérieure contre l'incendie (DECI), les forestiers, les agriculteurs...) sont identifiées et sensibilisées au fil d'échanges à l'approche préventive.

La collecte des données a été facilitée par deux facteurs : d'une part, en repérant préalablement ce qui est utile pour analyser les risques et, d'autre part, grâce à une structuration de l'information (télégestion, système d'information...) qui existait déjà.

L'étape 2

L'appui sur le tableau Excel de l'Astee (liste des dangers et événements dangereux, propositions de cotations) a été important pour aider les pilotes et l'équipe. Des questionnements sont apparus pour coter les niveaux de risques : il s'est avéré que l'appréciation des dangers peut être différente selon les points de vue (technicien, direction, usagers, mais aussi en cas de crise, autorités sanitaires ou judiciaires). Les discussions ont permis d'aboutir à des choix et un dialogue constructif. La finalisation de cette étape est prévue pour la fin d'année 2022.

Les prochaines étapes

L'étape 3, dédiée au plan d'actions des mesures préventives, de maîtrise des risques et corrective, apparaît à la Métropole et la SPL plus pragmatique et davantage au cœur des réflexes professionnels des agents. Elle nécessitera des priorisations et l'implication de la direction et des élus pour des arbitrages, en termes de moyens alloués (humains et financiers).

CE QU'ILS EN DISENT

Les ressources

« Le guide Astee est très détaillé et utile, mais le tableau des risques a été essentiel pour se mettre en route : nous avons identifié les risques principaux pour commencer et nous sommes allés chercher les données nécessaires. Cette entrée pragmatique a été un déclencheur pour engager le travail avec les équipes. »

La dynamique multidisciplinaire

« L'approche préventive est progressivement intégrée dans toutes les dimensions de notre gestion de l'eau et de notre communication avec les parties prenantes. »

La cotation des risques

« Si la fréquence peut être cotée sans trop de difficulté, la cotation de la gravité et des moyens de maîtrise est plus complexe, car davantage subjective. »

La gouvernance de la démarche

Pour cette expérimentation à l'échelle d'une commune, une instance se réunit régulièrement pour suivre la démarche et veiller à différents enjeux. Parmi eux, une attention a été portée par la Métropole et la SPL sur le temps d'agents consommé, l'avancement du PGSSE et sa cohérence avec les efforts de démarche qualité déjà engagés



© Eaux de Grenoble Alpes
Site de captage de Pré-Grivel

Les facteurs identifiés comme facilitants pour la Métropole et la SPL

Des ressources nombreuses et pertinentes

Bien qu'étant aguerris à la démarche qualité, un effort préalable de documentation et d'appropriation de l'approche PGSSE s'est avéré indispensable pour les pilotes. Le guide Astee est une ressource clé, mais il existe aussi des documents complémentaires et des RetEx qui sont nombreux et bien documentés.

La mobilisation précoce des agents

S'il est bien établi que la démarche PGSSE est qualitative et intégratrice, elle reste néanmoins chronophage et peut inquiéter les agents en termes de surcharge de travail. Des informations diffusées par les pilotes, lors de réunions ayant eu lieu en amont de la démarche, ont permis de rassurer les agents.

Une démarche qualité déjà engagée

Pour la Métropole et la SPL, la démarche qualité s'imbrique avec le PGSSE qui renforce sa dimension préventive et la complète, notamment avec les outils d'analyse des risques.

Des données déjà disponibles

Grâce à une structuration préalable de l'information, la démarche de recueil des informations est facilitée (télégestion, système d'information,...).

Des points de vigilance partagés par la Métropole et la SPL à propos de la démarche

Des données qui restent hétérogènes

Malgré la disponibilité de données sur les réseaux, il apparaît qu'elles sont hétérogènes et que leur traitement est chronophage.

Un temps à intégrer dans les plans de charge

Le temps d'analyse des données pour consolider la cotation des risques est important et nécessite une expertise qui ne doit pas être sous-estimée.

L'absence de modèle de PGSSE

Malgré de nombreuses ressources (cahiers des charges, tableau des risques...), il appartient aux collectivités de formaliser leur PGSSE selon leurs choix. Cette absence de repère a été une difficulté pour la Métropole et la SPL : cela donne une latitude intéressante aux acteurs pour formaliser leur PGSSE, mais cela a d'abord été vécu comme insécurisant.

Le facteur humain dans l'évolution des pratiques

Si la démarche PGSSE implique des évolutions organisationnelles et techniques, la dimension humaine du changement et notamment l'évolution des pratiques professionnelles doivent être accompagnées dans une temporalité longue. C'est, aux yeux des pilotes, un facteur à ne pas négliger.

De bonnes pratiques conseillées par les pilotes de la Métropole et la SPL pour engager une démarche PGSSE

Commencer avec une stratégie réaliste

- En identifiant de **grands jalons** liés aux étapes
- En associant les équipes et les parties prenantes pour **co-construire la manière d'avancer de jalon en jalon**
- Impliquer les élus et les directions pour qu'ils prennent la mesure de l'intérêt de la démarche malgré le temps nécessaire et puissent arbitrer de manière éclairée sur la base des analyses réalisées et des objectifs visés.

Mettre à profit les échéances réglementaires (2027 et 2029) pour prendre le temps...

- De **s'acculturer** à la méthodologie
- D'**expérimenter** sur des UDI ou des territoires choisis
- De **repérer et d'associer progressivement les parties prenantes**.

En conclusion

La métropole de Grenoble et son opérateur s'appuient sur une démarche qualité très structurée et une organisation forte de compétences et d'agents. C'est un atout indéniable, mais **la démarche PGSSE, parce qu'elle n'est pas normative, peut être adaptée à chaque collectivité, quelle que soit sa taille, pour évoluer progressivement vers une approche plus préventive de la gestion sanitaire de l'eau potable.**

CE QU'ILS EN DISENT

Face à la difficulté...

« Nous avons trouvé difficile de coter les gravités et les mesures de maîtrise. Pour ne pas rester dans la subjectivité, nous y avons travaillé à plusieurs, selon différents points de vue et en cotant, par prudence, au plus défavorable. »

Les parties prenantes

« Nous n'avons pas encore, dans cette phase d'expérimentation, associé toutes les parties prenantes à l'équipe multidisciplinaire. Mais d'ores et déjà, nous avons tous fait évoluer notre communication et notre positionnement pour être plus exigeants sur le préventif, par exemple avec le sous-traitant d'entretien Défense extérieure contre l'incendie (DECI) (poteaux incendie), afin d'éviter que les tests génèrent des turbidités dans le réseau d'eau potable, une procédure est mise en place. »



© Eaux de Grenoble Alpes

Santé Environnement

3^e
plan
régional
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

www.auvergne-rhone-alpes.prse.fr

